UNIVERSITÉ DE NANTES

Nantes, le 30 septembre 2019

Composition des commissions de recrutement des enseignants contractuels LRU à l'Université de Nantes, année 2019

Vu le Code de l'Education, notamment les articles L.712-2 et L.952-6-1,

Vu la délibération cadre adoptée par le Conseil d'Administration du 4 juillet 2017, relative aux modalités de recrutement des enseignants contractuels LRU à l'Université de Nantes.

Vu l'avis du Conseil Académique en formation restreinte du 27 septembre 2019, portant notamment sur la création et composition de comités de sélection pour le recrutement d'enseignants contractuels LRU,

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE NANTES DECIDE :

Art. 1er : Il est créé à l'Université de Nantes un comité de sélection chargé de donner un avis relatif au recrutement d'un enseignant contractuel LRU, sur l'emploi suivant :

Profil : Sciences de l'information et de la communication
Composante : UFR Lettres et Langages

Art. 2 : Ce comité est composé d'enseignants-chercheurs et de personnels assimilés, pour moitié au moins extérieurs à l'établissement et choisis en majorité parmi les spécialistes de la discipline, dont les noms suivent :

- **COTTIER Philippe MCF**, UFR Lettres et Langages, Université de Nantes
- **HEBUTERNE Béatrice,** UFR Lettres et Langages, Université de Nantes
- **PIROLLI Raphaëlle,** MCF, Université du Maine
- **PIROLLI Fabrice,** MCF, Université du Maine

Art. 3 : Le président et vice-président du comité de sélection sont respectivement :
COTTIER Philippe

Le Président de l'Université
Olivier LABOUX

Pour le Président et par délégation
La Première vice-présidente
Carine BERNAULT